Yukon

DÉCLARATION DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE PROPRE AU YUKON
VENTES EXONÉRÉES – ESSENCE ET PRODUITS CONNEXES (YTG-5)

Période prenant fin le : AAAA-MM-JJ

Note : Ce formulaire remplace le formulaire générique FTG-5 pour la déclaration au Yukon.

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral

Ventes exonérées du distributeur	Ventes exonérées du vendeur		Numéro de permis	Essence	Essence colorée	Essence d'aviation	Éthanol-carburant	Gaz propane liquéfié	Autre combustible imposable	Autre combustible non imposable	Total
Nom du client	Nom du vendeur	Nom du client									
Total des ventes exonérées											

Note : Indiquez les sommes reportées au sommaire de la taxe sur le combustible (formulaire FTG-TAX).

Imprimer Effacer